

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2008

Délibération n°2008-16

Avis sur le contrat d'objectifs 2009 2011

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Donne un avis *favorable* sur le contrat d'objectifs de l'Etablissement public Parcs Nationaux de France. *et autorise le Directeur de l'Etablissement public à signer le contrat.*

Le Président du Conseil d'administration

Le Directeur

Jean-Pierre GIRAN

Jean-Marie PETIT